

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mars 1875.

Bulletin politique.

Voici, d'après l'Agence Havas, quels auraient été les préliminaires de la solution de la crise ministérielle :

« Après l'échec que, par suite d'un malentendu au sujet du portefeuille de l'intérieur, avait subi mardi la combinaison ministérielle Buffet-Dufaure, M. le Président de la République s'est, comme on le sait, rendu à Paris, où il est arrivé à neuf heures du soir au palais de l'Élysée. Il a vu, dans la soirée, plusieurs personnes, notamment M. Buffet, qui était venu s'expliquer avec lui au sujet des incidents de la journée qui avaient pu être mal compris.

« Mercredi matin, M. le Président de la République, désireux de mettre fin le plus tôt possible à une crise qui, en se prolongeant, menaçait d'inquiéter l'opinion, a fait faire à Paris des ouvertures à M. Bocher et lui a demandé de lui prêter son concours pour arriver à une solution.

« M. Bocher, accédant au désir de M. le Président de la République, s'est rendu à Versailles, a vu M. Buffet et a fait auprès de lui de vives instances. Puis il a présidé la réunion du centre droit, et, dans un éloquent discours, il a fait appel à la concorde et au patriotisme de ses collègues.

« M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de son côté, a raconté les négociations auxquelles son nom a été mêlé, avec une émotion qui a fait une grande impression sur la réunion. Il a engagé, en terminant, ses collègues à soutenir et à aider de tout son concours M. le Président de la République. Les paroles des deux chefs du centre droit ont été couvertes d'applaudissements.

« M. Bocher est allé rendre compte à M. le Président de la République des sentiments sympathiques que venait de lui manifester le centre droit et des dispositions pleines de désintéressement et de patriotisme dans lesquelles il avait trouvé M. Buffet.

« Pendant ce temps, les groupes de gauche, ne voulant susciter aucun embarras aux négociations engagées, ajournaient tout projet d'interpellation.

« Le groupe Wallon, dans le même but, prenait la même résolution, et, croyant le refus de M. Buffet définitif, proposait, pour faciliter l'issue de la crise, une combinaison où figuraient MM. Bocher, vice-président du conseil et intérieur ; Dufaure, justice ; Léon Say, finances ; Wallon, instruction publique ; de Meaux, agriculture ; et de Lavergne, commerce ; MM. le duc Decazes, Cailiaux, de Cisse et de Montaignac, conservant leurs portefeuilles.

« Cette combinaison rencontrait l'approbation des groupes de gauche, du groupe Wallon, et pouvait également réunir l'assentiment du centre droit.

« Lorsque M. Bocher est revenu à l'Assemblée, il a été vivement pressé d'accepter la solution proposée par le groupe Wallon, qui mettait fin à la crise. Les membres les plus influents et les plus autorisés de la gauche ont joint leurs instances à celles de leurs collègues et ont promis leur concours à M. Bocher.

« Dans une conférence qui a eu lieu entre M. Bocher et les bureaux des trois groupes de gauche et du groupe Wallon, M. Bocher a proposé une combinaison où figuraient M. Buffet, vice-président et intérieur ; M. Dufaure, justice ; M. Léon Say, finances ; M. Wallon, instruction publique ; M. de Meaux, agriculture et commerce, et a laissé comprendre qu'elle réunirait l'assentiment de M. le Président de la République et de M. Buffet.

« Les bureaux de gauche et du groupe Wallon ont accepté cette combinaison, qui précédemment avait déjà été mise en avant et qui avait réuni leur assentiment.

« M. Buffet présidait à ce moment la séance publique. M. Bocher lui a fait part du résultat de son entrevue avec les bureaux des gauches et du groupe Wallon.

« A l'issue de la séance, M. Buffet a eu une conférence avec M. Dufaure. M. Buffet et M. Dufaure ont discuté sommairement, de nouveau, le programme politique sur lequel ils s'étaient précédemment mis d'accord, et en ont même, dit-on, arrêté par écrit les bases principales. M. Buffet et M. Dufaure étant d'accord, on a considéré à ce moment comme résolue la crise ministérielle.

« M. Buffet s'est rendu chez M. le Président de la République, lui a fait part de son acceptation et a proposé à sa ratification un ministère sur les bases que nous avons indiquées.

« M. le Président de la République a vu également M. Bocher et l'a remercié du concours si efficace qu'il lui avait prêté.

L'Echo universel ajoute ces quelques détails à ceux de l'Agence Havas :

« Le centre droit ayant décidé dans sa réunion d'aujourd'hui qu'il importait de faire de nouveaux efforts pour constituer un ministère analogue à celui qui a été proposé mercredi soir par le groupe Lavergne, M. Bocher s'est rendu, aussitôt après la séance du centre droit, auprès du Président de la République pour lui transmettre le vœu exprimé par ses collègues de voir aboutir cette combinaison ministérielle.

« M. le maréchal de Mac-Mahon a fort bien accueilli ces ouvertures et a demandé à M. Bocher s'il ne consentirait pas à accepter la vice-présidence du conseil. L'honorable président du centre droit a répondu que l'état de sa santé ne lui permettait pas de se charger de ces hautes fonctions, et il a ajouté qu'il valait mieux s'en tenir à la combinaison proposée mercredi par la réunion Lavergne et qui donne le portefeuille de l'intérieur à M. Buffet, avec la présidence du conseil.

« Nous ferons remarquer à ce propos que nous étions bien informés lorsque nous disions que M. le maréchal de Mac-Mahon ne s'était nullement opposé à ce que le portefeuille de l'intérieur fût donné à M. d'Audiffret-Pasquier, puisque, en invitant M. Bocher à prendre la vice-présidence du conseil, il consentait à confier à M. le duc Pasquier le ministère de l'intérieur.

« M. Bocher, en revenant à l'Assemblée, a rencontré M. Andral, qui lui a conseillé d'accepter la vice-présidence du conseil. De nombreux députés se sont empressés de joindre leurs instances à celles de M. Andral, mais M. Bocher a persisté dans son refus.

« Des négociations ont été immédiatement engagées avec M. Buffet, qui a déclaré qu'il accepterait, si l'on consentait à ne pas doubler le ministère de l'agriculture et du

commerce, et à en confier la direction à M. de Meaux.

« Cette proposition a été communiquée aux bureaux des trois gauches qui ont été unanimes à déclarer que c'était là une question de trop minime importance pour qu'on pût formuler des objections ayant le moindre caractère sérieux, en face d'une crise aussi grave.

« Il est certain que M. le duc d'Audiffret-Pasquier sera porté à la présidence de l'Assemblée par tous les groupes libéraux si, comme tout porte à le croire, M. Buffet accepte, avec la vice-présidence du conseil, le ministère de l'intérieur. »

Le *Courrier de France* n'est qu'à demi satisfait du ministère ; il lui prêtera cependant un appui calme et raisonné, mais point sympathique et chaleureux. Ainsi, comme on le voit, son rédacteur en chef se montre moins intransigent que ces jours derniers ; grâce à ce bon vouloir, le *Courrier* ne sera pas exposé à perdre l'autorité que l'arrivée du centre gauche aux affaires ne peut manquer d'accorder à ceux qui ont fait vœu d'être siens. Nous tenons à constater ceci pour ne point atténuer la portée des graves informations que nous trouvons dans ce journal.

D'après lui, le programme ministériel, rédigé par M. Dufaure et accepté par M. Buffet, se résumerait en ces cinq points principaux :

« 1° Le nouveau cabinet considère que l'Assemblée, après les vacances de Pâques, doit revenir voter le budget et se dissoudre. La dissolution se ferait au mois d'octobre ; les élections sénatoriales au mois de septembre.

« 2° Le cabinet demandera le maintien du scrutin de liste pour les élections législatives.

« 3° L'état de siège sera levé dans tous les départements, excepté dans la Seine, dans le Rhône et dans les Bouches-du-Rhône.

« 4° Une circulaire du ministre de l'intérieur ordonnera que tous les maires soient pris dans les conseils municipaux.

« 5° Un mouvement aura lieu dans le personnel administratif. »

Nous saurons bientôt si le *Courrier* est bien renseigné. Les nouveaux ministres tiendront probablement à faire connaître aussitôt leur politique à l'Assemblée.

Chronique générale.

Suivant les désirs du maréchal-président, un portefeuille est donné à un membre de la minorité ; celui de l'agriculture et du commerce est confié au vicomte de Meaux. C'est une concession faite au Président de la République ; mais nous ne croyons pas qu'elle donne une force au nouveau cabinet. M. de Meaux lui apporte son concours ; il n'amène avec lui aucun adhérent.

Quatre ministres restent à leur poste, ce sont MM. Decazes, de Cisse, de Montaignac et Cailiaux.

La crise ministérielle, ouverte le 6 janvier, a donc duré deux mois et cinq jours ; c'est une des plus longues de notre histoire parlementaire.

Les gauches, qui ne sont pas satisfaites de l'attitude de M. Buffet dans les conciliabules relatifs à la crise, ne sont pas absolument rassurées par son entrée au ministère.

Elles n'acceptent la combinaison actuelle que comme une nécessité, et M. Gambetta a bien dépeint la situation en disant l'autre jour : « Que voulez-vous que nous fassions ? il fallait bien passer le gué. »

* *

Le centre gauche laisse à M. Buffet toute la responsabilité des échecs successifs subis par les négociations qui ont précédé la naissance du ministère.

Quelques-uns de ses membres déclarent qu'ils n'ont été aussi conciliants et aussi patients que pour faciliter la solution de la crise, qui devenait fort grave, et pour sauver le parlementarisme.

Le centre gauche ne peut expliquer que par une intention préméditée de rupture de la part de M. Buffet, l'idée d'offrir à M. Dufaure et à ses amis une liste d'où le nom de M. Wallon avait été rayé.

Il ne comprend pas la présence de M. Buffet dans le nouveau cabinet, car ce dernier avait déclaré qu'il ne voulait plus concourir à quoi que ce soit.

Le centre gauche aurait certainement préféré, avec les gauches, l'entrée de M. d'Audiffret-Pasquier à l'intérieur, ce qui eût donné au cabinet un caractère très anti-bonapartiste ; tandis que M. Buffet a déclaré qu'il ne ferait pas de grandes modifications dans le personnel administratif et municipal.

* *

La droite modérée n'approuve pas absolument l'entrée de M. de Meaux dans un cabinet qui ne promet pas de vivre longtemps, c'est-à-dire deux ou trois mois.

Au reste, cinq ou six voix seulement suivront M. de Meaux.

* *

On assure que si le cabinet n'avait pu être constitué avant-hier, un ministère extra-parlementaire aurait paru le lendemain à l'*Officiel*. On va même jusqu'à dire que M. de Saint-Paul eût été appelé à l'intérieur.

On ajoute, d'un autre côté, qu'à la suite d'une entrevue avec le préfet de police, le maréchal aurait hésité à entrer dans cette voie.

* *

Le ministère nouveau inspire ainsi M. Louis Veillot :

« Si nous n'avions pas paru hier soir, nous serions en plein délit de fausse nouvelle ce matin. Nous annonçons l'avortement du ministère, il allait naître dans ce moment-là. IL EXISTE ; le *Journal officiel* le présente au peuple. C'est le même, sauf quelques modifications insignifiantes, qu'on avait cru né, puis mort, le jour précédent. M. Buffet en est l'auteur et en fait partie. Il y tient le portefeuille de l'intérieur. M. Dufaure reparait à la justice, M. Say aux finances, où il charme le *Journal des Débats*, M. Wallon arrive à l'instruction publique, et M. le vicomte de Meaux, gendre de Montalembert, accepte l'agriculture, poste de vaincu. C'est lui qui représente la minorité du 25 février.

« Il convient, dit-on, que la minorité soit représentée ; mais elle ne doit l'être qu'un peu. M. le vicomte de Meaux a paru remplir la condition. Selon nous, la place hono-

nable de la minorité serait dehors ; néanmoins d'autres trouvent meilleur de se laisser mettre dedans.

» L'allégresse est vive. Tout va bien, dit le *Journal des Débats*, tout est sauvé, du moins tout peut l'être. Le *Figaro* montre aussi une grande satisfaction ; mais le *Journal des Débats* est lyrique. Il a des nouvelles particulièrement rassurantes de M. Gambetta. Ce serait, suivant lui, M. Gambetta plus que M. Buffet qui aurait fait le ministère.

» Écoutez le *Journal des Débats*. Il conte une intéressante histoire :

» Lorsqu'on était au désespoir et que M. Buffet lui-même se trouvait sans vertu, M. Bocher, le même qui avait si obstinément refusé d'être ministre, a externé une idée qu'il tenait peut-être en réserve : il est allé voir M. Gambetta ; il l'a vu. « M. Gambetta s'est rendu dans les bureaux des gauches. M. Bocher et M. Gambetta se sont entendus sans peine, M. Gambetta n'a eu qu'à parler pour convaincre les gauches, » et le ministère en gésine a pu naître ; il y avait non pas peut-être une majorité, mais une sage-femme pour le recevoir.

» Il y a bien encore quelque chose de mystérieux là-dedans. Quel est le calcul de cette maîtresse sage-femme que l'on appelle les gauches ; et quel discours lui a tenu le sage homme et puissant accoucheur M. Gambetta, pour lui faire faire, à la prière du sage Ulysse Bocher, l'opération que tout à l'heure elle refusait ? Quel singulier accord entre Grecs et Troyens ! Et M. Buffet, que dit-il de ce concours et de ce secours ? Et l'agriculteur M. de Meaux, était-il en ce moment quelque part à garder ses bœufs ?

» Il nous semble résulter de ce *convenio* que le cabinet se compose de ministres anciennement monarchistes, qui deviennent républicains, et de ministres anciennement républicains qui promettent de se conduire en monarchistes. Tous se mettent sous la protection d'un homme à qui tous peuvent supposer des doctrines et des projets que pas un d'eux ne peut se flatter de connaître et n'oserait avouer. »

**

Un très-grand nombre de préfets qui étaient à Versailles ont reçu l'ordre d'aller reprendre leur poste.

**

M. Léon Renault, préfet de police, et M. Bocher, président du centre droit, ont eu plusieurs entrevues avec M. le maréchal de Mac-Mahon, à Versailles.

**

Dès le lendemain du vote des lois constitutionnelles, il a été dit qu'elles n'étaient qu'une des manœuvres d'un complot orléaniste. La commission d'enquête à propos de l'élection de la Nièvre, la déposition de M. Léon Renault, le rapport de M. Savary n'avaient pas d'autre but que de masquer les agissements souterrains de ce complot. Ce sont ses chefs qui ont pris la part la plus active aux combinaisons ministérielles, depuis 45 jours, et qui les ont toutes fait avorter, de manière à fatiguer et à décourager le maréchal de Mac-Mahon pour l'amener à donner sa démission.

Tout était préparé, dans cette prévision, pour donner la Présidence de la République au duc d'Aumale. Il aurait les voix du centre droit, du centre gauche et même d'un certain nombre de membres de la gauche que l'on a entendu dire : « Plutôt le duc d'Aumale que l'Empire ! »

Mais il y a un candidat à la Présidence que les gauches veulent écarter, avant tout, c'est le général Changarnier dont elles redoutent l'énergie initiative.

Tout ce qui s'est passé, depuis 45 jours, doit éclairer le maréchal de Mac-Mahon sur ses plus dangereux ennemis.

**

M. Thiers est de mauvaise humeur ; il se plaint amèrement de ses amis politiques qui ne songent nullement à le replacer à la tête de la Présidence de la République ; il crie à l'ingratitude.

Etranger.

ESPAGNE.

Le *Cuartel Real* publie les dépêches suivantes :

« Estella, le 9 mars.

» Grande victoire pour les armes royales en Catalogne.

» Suivant une communication officielle reçue à cette heure, — 8 heures et demie du soir, — le général Saballs a détruit la colonne ennemie, envoyée par Ciriot, entre Bagnolas et Gérone ; 300 morts, parmi lesquels un brigadier ; armes, cavaliers, chevaux, équipages d'officiers et beaucoup de prisonniers sont restés au pouvoir du général Saballs. »

« Estella, 9 mars.

» Ce matin, l'ennemi a fait pendant deux heures une fusillade très-nourrie accompagnée de nombreux coups de canon sur quelques-unes de nos partidas volantes. Celles-ci, ayant été renforcées, ont couru à la baïonnette sur l'ennemi, qui a fui en désordre sur le mont San Cristobal.

» Sa Majesté a parcouru les positions, suivie d'un nombreux état-major, et s'est retirée dans la soirée au milieu d'acclamations répétées et enthousiastes. »

La première de ces dépêches confirme officiellement la victoire de Saballs, que les télégrammes madrilènes cherchent vainement à démentir.

Nous trouvons en tête du même numéro du *Cuartel Real* un autre télégramme daté d'Estella le 9, et constatant qu'un certain nombre de soldats de l'armée ennemie continuent à se présenter dans le camp royal.

Chronique locale et de l'ouest.

Une bonne nouvelle pour les habitués de notre scène. L'incident dont nous avons entretenu nos lecteurs, et qui a causé une certaine émotion, est terminé à la satisfaction générale.

Une entrevue de M. Lecoy et de M. Marek, pendant laquelle ont été échangées les explications les plus amicales et les plus franches, a suffi pour dissiper tout nuage. Disons-le, notre nouvelle administration, qui ne faisait qu'entrer en fonctions, ne pouvait être fautive, et nous n'étions pas trop mal inspirés en ne lui imputant pas le fait incriminé.

Tout se réduit aujourd'hui à un malentendu.

Il résulte de tout cela que M. Marek revient parmi nous. Lundi, pas plus tard que lundi, il nous donnera *Rigoletto*, grand opéra en quatre actes, de Verdi, avec M^{me} Derasse dans le rôle de Gilda.

Reverrons-nous M^{me} Derasse une seconde fois ? Hélas ! non. Elle quitte de nouveau et l'Anjou et la France, et retourne à Bruxelles, où elle a contracté un nouvel engagement. Profitons donc de sa présence parmi nous et témoignons-lui à notre tour notre reconnaissance pour son désintéressement à venir chanter au profit des pauvres de notre ville.

Rigoletto sera précédé d'une jolie comédie en un acte, les *Brebis de Panurge*.

Hier soir, la musique des pompiers a donné son concert en faveur des indigents. Cette soirée n'a été qu'un triomphe pour tous les exécutants et organisateurs. Le temps nous manque pour en parler. Nous y reviendrons.

La troisième procession générale du Jubilé aura lieu demain dimanche.

Comme aux précédentes, la réunion de toutes les paroisses se fera à Saint-Pierre, et le départ sera à 2 heures.

EXPOSITION

A l'Hôtel-de-Ville de Saumur.

Tous les hommes capables d'apprécier et de comprendre le beau et le sublime dans l'art apprendront avec bonheur qu'un des chefs-d'œuvre du Titien est de passage à Saumur, se rendant à Nantes, et sera exposé dans une des salles de notre Hôtel-de-Ville à partir de demain dimanche jusqu'à jeudi 18 courant inclusivement.

Ce tableau nous arrive précédé d'articles enthousiastes de toute la presse européenne et notamment de la *Guéenne*, de Bordeaux, et du *Messager d'Indre-et-Loire* qui, dans son numéro du 23 février dernier, publie l'appréciation suivante sur cette œuvre remarquable :

« Nous venons de voir le tableau du Titien dont nous avons annoncé l'exposition à notre Hôtel-de-Ville, et nous sommes encore ébloui de cette vision merveilleuse. » Vision est le mot, car on croit avoir affaire à une apparition surnaturelle. Impossible de rien voir de plus beau que cet incomparable chef-d'œuvre qui réunit toutes les qualités et justifie bien l'épithète de *Divin* donné à Titien Veccelli. Les qualités hors ligne qui distinguent ce tableau en font une des plus belles œuvres d'art sorties de la main des hommes.

» C'est que le Titien est un des grands maîtres du 16^e siècle que le soleil du christianisme a fait éclore, et les fruits d'or de cette source de vérité, d'amour et de pureté sont les plus beaux chefs-d'œuvre qui honorent le génie humain. Le matérialisme a tué l'art moderne et créé le réalisme qui peut fournir des artisans de peinture, mais un véritable artiste, jamais. — Le génie de l'art, c'est Raphaël, cette âme passionnée d'idéal, Raphaël qui écrivait : *Comme je n'ai pas sous mes yeux de modèle qui me satisfasse, je me sers d'un certain idéal de beauté que je trouve dans mon âme*. Le génie de l'art, c'est Titien qui, après avoir réalisé dans *L'Assunta* l'expression la plus élevée de l'art chrétien, ressuscite avec le même pinceau les poétiques créations de la mythologie, et sait leur imprimer un caractère noble et chaste. »

On nous écrit de Saix :

« Jeudi dernier, un incendie s'est déclaré dans les landes de la commune de Saix (Vienne), sur la limite du département de Maine-et-Loire, et a consumé environ cinq hectares de bruyères. Les flammes, poussées par un vent violent, menaçaient de faire de grands ravages. L'administration de la colonie de Saint-Hilaire, à la tête des colons, est arrivée fort à propos pour secourir tous les travailleurs des environs qui auraient eu beaucoup de peine à arrêter les progrès du fléau dévastateur. Nous avons remarqué, au premier rang des travailleurs, M. Dumereau, de Loudun, qui se trouvait à sa propriété de Pas-de-Jeu, et qui, avec ses domestiques, avait pu circonscire l'un des foyers de l'incendie.

» Comme toujours, nous devons des remerciements aux colons de Saint-Hilaire et à leurs dignes chefs. Chaque fois qu'un incendie éclate dans nos environs, il nous est donné de voir ces enfants se dévouer à qui mieux mieux et faire preuve d'un grand courage. Profitons de cette occasion pour dire tout le bien que nous pensons de la colonie. Les soins de toutes sortes prodigués aux pauvres enfants qui, pour la plupart, n'ont plus de parents que leurs chefs, ne sont point infructueux, et le jour est proche où la colonie sera une pépinière d'où sortiront d'honnêtes travailleurs et de braves défenseurs de la patrie. »

VACANCES DE PAQUES.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 13 février 1875, les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante :

1^o Pour les instituteurs et institutrices qui n'ont pas fait de cours d'adultes, du lundi de Pâques au jeudi 1^{er} avril inclusivement ;

2^o Pour les instituteurs et institutrices ayant fait des cours d'adultes, du lundi de Pâques au dimanche 4 avril inclusivement.

L'Assemblée nationale a voté, mercredi, l'article 5 de la loi des cadres, dans lequel se trouve définitivement adoptée la création d'un deuxième régiment d'artilleurs-pon-tonniers.

Suivant la convention signée entre la ville et le ministère de la guerre, ce deuxième régiment tiendra garnison à Angers.

CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST.

On lit dans *l'Espérance du peuple*, de Nantes :

« Demain dimanche, exercices des chevaux de l'École de cavalerie de Saumur, reprise de manège et épreuve des chevaux d'armes des officiers et sous-officiers du 41^e corps d'armée, ainsi que des officiers de Saumur.

» Ces exercices militaires offriront un intérêt tout particulier. On sait combien sont

remarquables les manœuvres et les joutes de carrousel exécutées par les élèves de l'École de Saumur. 45 d'entre eux viennent d'arriver avec 32 chevaux sous les ordres de M. le capitaine Jean de Sesmaisons.

» Tout va s'appêter pour donner le plus d'éclat et d'attrait possible à ce saisissant spectacle. La piste est magnifique, et, si vastes que soient les tribunes et les abords, ils ne le seront pas trop pour recevoir toute l'élite de la ville et l'affluence des curieux. »

Dans la journée de mercredi, deux évadés ont eu lieu à la maison de détention de Thouars ; ce sont les nommés Billioray et Huin ; l'un des prisonniers était un condamné de la Commune. Les mesures nécessaires ont été prises pour arriver à l'arrestation des deux évadés.

Le préfet des Deux-Sèvres, prévenu par le télégraphe, est immédiatement parti pour Thouars.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que les deux détenus qui s'étaient évadés de la prison de Thouars ont été repris dans la journée du 40, grâce aux actives recherches de la police et de la gendarmerie ; ils ont été aussitôt réintégrés dans la prison.

On lit dans le *Figaro* :

Il nous arrive de Tours une nouvelle bien singulière. La publicité que nous avons donnée au procès du jeune vicomte Raphaël de Finfe contre sa prétendue mère, aurait, paraît-il, fait découvrir la mère véritable.

La lettre suivante, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, a été adressée à M. le président du tribunal civil de Tours par une femme qui habite Paris et dont nous croyons inutile, quant à présent, de faire connaître le nom :

« Monsieur le président,

» Pardonnez-moi d'oser prendre la liberté de vous écrire. En lisant le compte rendu des audiences des 27, 28 février et 2 mars, je fus frappée des faits.

» Je suis née en 1832. J'eus le malheur d'être trompée à l'âge de quatorze ans, et je fus conduite chez M^{me} Soumet pour y faire mes couches. J'entrai chez elle le 6 janvier 1847 et j'en sortis le 16. Je mis au monde un enfant du sexe masculin. Je fus obligée de consentir à mettre cet enfant aux Enfants trouvés. Chose qui a été le remords de toute ma vie.

» Je ne sus jamais ce que devint mon enfant ; mais quelque temps après, comme j'en parlais à la personne qui m'avait conduite chez la femme Soumet, elle me dit : « Ne vous désolerez pas ! Votre enfant est adopté par une famille très-riche, et si vous vous conduisez bien, elle vous viendra en aide. » La personne qui m'a fait cette confidence existe encore, et je tiens son adresse à votre disposition.

» J'ai la ferme conviction que le fils adoptif de M^{me} de Finfe est mon fils à moi. »

Il pourrait donc bien arriver que M. Raphaël de Finfe fût : 1^o obligé de restituer sa fortune à la famille de son prétendu père ; 2^o déclaré le fils de la personne dont on vient de lire la lettre, laquelle n'est peut-être pas dans un état de fortune aussi satisfaisant que celui de la vicomtesse de Finfe.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette mystérieuse affaire.

Suivant la *Chronique de Fougères*, on parle de la réapparition, dans les campagnes, de ces bandes de colporteurs qu'on avait signalées avant la guerre de 1870 et qui marquaient les portes et les clôtures des champs de signes de reconnaissance.

M. le préfet d'Ille-et-Vilaine vient de recommander expressément de faire exercer la surveillance la plus active sur tous les colporteurs. Les agents de l'autorité devront s'assurer s'ils sont munis de papiers réguliers, permissions, patentes, etc.

Une expérience curieuse. — Il a été procédé dans dix-sept communes du département de l'Ain, pendant le mois de décembre et successivement, aux trois expériences réglementaires pour établir le poids légal de chacune des qualités provenant de la récolte de 1874. En voici le résultat, c'est-à-dire le poids moyen pour le département :

1 ^{re} qualité, l'hect.	79 kil.
2 ^e — — — —	76 64
3 ^e — — — —	73 »

Or, si l'on considère que la première qualité entre pour une part relativement fort élevée dans la production totale, on trouvera que la moyenne de poids pour cette production dépasse 77 kilogr. à l'hectolitre, c'est-à-dire est supérieure de près de 4 kilogr. à la moyenne ordinaire.

Il est fortement question, au ministère de l'agriculture et du commerce, d'une exposition internationale de vins, qui aurait lieu l'année prochaine, au palais de l'Industrie.

A l'exemple de l'Angleterre, patrie de la bière, la France, terre du vin, veut avoir son exposition de vins.

La France vinicole absorberait néanmoins de grandes quantités de bière.

Fort restreinte, il y avait vingt ou trente ans, la consommation de ce breuvage a pris, avec la génération actuelle, une extension considérable.

La chope de porter et le bock de pale-ale ont détrôné la limonade, le grog, les sirops en honneur autrefois dans nos cafés.

En présence de tels résultats, n'était-ce pas à la France d'ouvrir cette exhibition internationale ?

Toutes les contrées de l'Europe se donneront rendez-vous à ce congrès international d'un nouveau genre.

A côté des produits de la Bourgogne, de la Champagne, du Saumurois, de l'Anjou et des départements du Midi, se presseront les échantillons de Tokaï et de Constance.

L'exposition internationale des vins est évidemment appelée à un succès considérable.

Faits divers.

L'Indépendant de Pithiviers nous apprend que la gendarmerie de cette ville a dressé procès-verbal ces jours derniers contre les nommés Péroneau et Brimbœuf, soldats de la réserve, classe 1872, qui ont quitté Pithiviers, leur résidence, sans autorisation de l'autorité militaire.

Les agressions contre les militaires deviennent de plus en plus fréquentes. Le Courrier de Limoges raconte qu'un soldat du 4^e de ligne, Gorce (Joseph), âgé de 24 ans, avait passé la journée de dimanche dernier chez ses parents à Saint-Léonard, et il revenait à Limoges le soir, lorsqu'arrivé au Puy-Lannaud, près du pont Saint Etienne, il rencontra trois ou quatre hommes, accompagnés de femmes. En passant devant eux il reçut une insulte grossière. Pour toute réponse aux reproches qu'il leur adressa, ces hommes le terrassèrent, mais il se releva, mit le sabre à la main et s'en servit contre ces lâches agresseurs qui parvinrent à le désarmer, le jetèrent de nouveau à terre et lui firent plusieurs blessures. Le jeune soldat cria si fort : Au secours ! à l'assassin ! que les malfaiteurs se sauvèrent à toutes jambes.

Trois arrestations ont été opérées, et les auteurs de cette odieuse attaque auront nécessairement à en répondre devant la justice militaire.

Le courrier de Dun-le-Roi à Bourges vient d'être volé pendant la nuit. C'est la seconde fois depuis six mois que le fait se produit.

Le conducteur de la diligence a été incarcéré.

Le Courrier de Bourges donne cette nouvelle sous toutes réserves.

En attendant que les travaux du tunnel sous la Manche soient exécutés, le capitaine Paul Boyton, intrépide nageur et inventeur d'un appareil insubmersible, doit traverser ces jours-ci le détroit, aborder à Calais, et, de là, se rendre à Paris.

En Amérique, M. Boyton a franchi, par une grosse mer, un espace de plus de vingt milles ; à Londres, ses derniers essais ont paru très-concluants aux membres de la Société de sauvetage. S'il réussit dans son audacieuse tentative, ce sera incontestablement le premier homme qui sera venu à la nage d'Angleterre en France.

L'HOMME LE PLUS VIEUX DE PARIS.

L'homme le plus vieux de Paris est assurément le peintre Waldeck, né en 1766, huit ans avant la mort de Louis XV.

Mardi 16 mars, M. Waldeck célébrera le cent-neuvième anniversaire de sa naissance !

M. le professeur Magnus, de Berlin, vient par de brillantes expériences qu'il a faites de trouver un nouveau moyen de démontrer la combustibilité du fer. Ce savant physicien, dit le *Mechanic Magazine*, qui nous fait part de la découverte, prend une barre droite d'aimant doublée d'une puissance considérable et sur l'un des pôles de laquelle il répand de la limaille de fer. La flamme d'une lampe à esprit de vin ou un jet de gaz suffit par son contact pour faire prendre cette poussière métallique qui brûle et jette une lueur brillante pendant un temps considérable. Si l'expérimentateur élève la barre et imprime un mouvement d'oscillation pendant qu'elle brûle, il en jaillit alors une pluie de feu. Les expériences ont eu lieu à Berlin en présence de l'empereur et de sa cour qui les ont accueillies avec admiration.

UNE NOCE DANS L'EMBARRAS.

Figurez-vous une noce de chiffonniers qui, lundi, débouchait à pied sur la place du Panthéon, la mariée en blanc, une vingtaine d'invités tout fleuris et tout enrubannés ; tout ce monde tourne à gauche au lieu de tourner à droite et disparaît gravement par la grande porte de l'École de droit, qu'il prend pour la mairie du 5^e arrondissement. Chose inouïe, le concierge ne se trouve pas là ; nos gens pénètrent donc sans obstacle ; ils vont droit devant eux, le beau-père ouvre une porte à tout hasard et voilà la noce dans le vieil amphithéâtre, en plein court de droit romain ! Voyez-vous d'ici trois cents étudiants devant une scène pareille !

On se tordait, et nos pauvres Mouffetardiens, ahuris du tumulte causé par leur arrivée, ne comprenaient rien du tout à cette foule assemblée, non plus qu'au grave personnage de rouge habillé qui, un moule à pâté sur la tête, dominait le vacarme de toute la hauteur de sa chaire. Fort heureusement, un huissier survint, qui débrouilla la situation. Les futurs conjoints allèrent recevoir de M. le maire leur unique, mais indispensable leçon de droit, et le *corpus juris*, après cette courte éclaircie, continua de répandre ses paroles sur ses obscurs spectateurs. (Gaulois.)

On dit volontiers d'une jolie femme qu'elle mange comme un oiseau : M. de Cherville, qui a entrepris dans le *Temps* une critique de nos dictons, ne trouve pas le compliment aussi gracieux qu'il en a l'air :

« Ces dames ne se doutent guère que cette assimilation gracieuse leur attribue les facultés absorbantes d'un Gargantua. En raison de sa puissance digestive, de la rapidité qu'affecte chez lui la combustion sanguine, l'oiseau est de tous les êtres celui qui, relativement à son volume, bien entendu, consomme la plus grande quantité de nourriture.

» Il ne mange qu'un grain de millet à la fois, il est vrai ; ne pas mettre les morceaux doubles est également chez nous l'habitude des gens bien élevés, mais ces grains se suivent presque sans trêve et sans relâche tant que le soleil est sur l'horizon ; il mange en sautillant, quelques-uns mangent en volant, il interromp sa chansonnette pour croquer quelque chose, et, s'il rêve en dormant, c'est à coup sûr de quelque graine savoureuse, de quelque larve bien tendre.

» Je n'ai point expérimenté sur le canard, sur le dindon, qui appartiennent cependant au règne de l'ornithologie, mais que, par une de ces contradictions dont nous sommes coutumiers, nous avons choisis pour types de la voracité et de la gourmandise ; j'ai pesé les aliments d'un oiseau de très-bonne compagnie, d'un serin ; j'ai également pesé, puis défalqué les éprouvettes des graines d'alpiste que j'avais servies à mon sujet, et j'ai trouvé qu'il avait absorbé dans une journée le sixième à peu près du poids de son corps. »

Il en résulte qu'une belle dame qui mangerait comme son oiseau, et qui, si vaporeuse qu'on la suppose, pèse encore ses 40

petits kilogrammes, aurait à faire passer 6 kilog. 66 de nourriture dans son estomac de bengali, pour que sa prétention fût justifiée !

LE THÉ EN SICILE.

Une expérience très-curieuse, au succès de laquelle toute l'Europe est plus ou moins intéressée, va être tentée dans l'Italie méridionale. On a découvert, dit le *Globe* de Londres, que le sol de la Sicile ressemble beaucoup à celui du Japon, le climat étant presque le même. En conséquence, quelques savants ont eu l'idée d'essayer l'acclimatation du thé sur le sol italien. Que le projet réussisse ou échoue, il n'en vaut pas moins la peine d'être tenté. Le consul du Japon a envoyé aux autorités italiennes des paquets de graines prises sur les différentes espèces de plantes à thé, et leur a donné, en même temps, les instructions les plus détaillées sur leur mode de culture. L'expérience sera faite cette année, et non-seulement en Sicile, mais aussi sur le continent. Les initiateurs de l'entreprise prétendent que l'Italie n'est pas le seul pays dont le climat semble favorable à la culture du thé ; l'Espagne et la Grèce seraient dans le même cas. Il est probable que le thé obtenu en Sicile n'aura pas exactement la même qualité que celui du Japon, mais c'est là le cas de toutes les plantes exotiques, importées en Europe. Pour n'en citer qu'un exemple, la vigne de Madère, transplantée en Sicile, donne un vin qui n'a pas exactement le goût du vin de Madère, mais qui n'en est pas moins excellent.

Dernières Nouvelles.

Hier, à la Chambre, M. Buffet est monté à la tribune et a lu la déclaration ministérielle.

Il lui a été pénible de quitter la présidence ; il l'a fait par devoir.

Quant au nouveau ministère, sa politique sera profondément conservatrice.

On a mal interprété les lois constitutionnelles ; il faut que l'équivoque cesse.

L'administration peut compter sur la protection du gouvernement.

L'ordre de choses actuel n'est point incompatible avec l'ordre.

Nous défendrons l'ordre de choses actuel avec fermeté.

Pas de représailles ni de suspicions contre les partis.

Appel à la conciliation.

Il est certain que M. d'Audiffret-Pasquier sera porté à la présidence et qu'il ralliera, grâce aux gauches, le nombre de voix nécessaire.

Les gauches porteront pour le remplacer à la vice-présidence M. Duclercq ou M. Le Royer.

On remarquait avant-hier, à la réception du Président de la République, la présence des ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche, de Russie, de Turquie, de plusieurs ministres plénipotentiaires, de MM. Dufaure, Wallon, Léon Say, de M. de Falloux, de plusieurs membres de la droite, de l'extrême droite, et enfin de quelques membres du centre gauche, notamment de MM. Cézanne, Tesserenc de Bort et Wolowski.

CIRCULAIRE DE VERSAILLES.

12 mars, 5 heures 50, soir.

M. le ministre de l'intérieur, vice-président du conseil, monte à la tribune et fait au nom du gouvernement la déclaration suivante :

« Le nouveau ministère, investi de la confiance de M. le maréchal-président de la République, ne serait pas capable de remplir la tâche qu'il a acceptée, s'il ne trouvait dans l'Assemblée nationale l'appui d'une majorité approuvant sa politique et résolue à s'y associer. Son premier devoir est donc de vous faire connaître cette politique. Très-nettement conservatrice, elle sera dénuée de tout caractère de provocation comme de faiblesse.

» Cette déclaration, qui ne sera démentie par aucun acte du ministère, pourrait paraître suffisante, si les interprétations auxquelles a donné lieu le vote des lois constitutionnelles et les conséquences que l'on a tirées

de ce vote n'avaient jeté quelque incertitude dans l'opinion publique, et, nous devons l'avouer, certaines inquiétudes dans les esprits qu'il importe de rassurer.

» Il faut, avant tout, détruire l'équivoque et faire pénétrer dans chaque commune de France cette conviction que la population honnête, paisible, laborieuse, attachée à l'ordre par ses sentiments et par ses intérêts, a le gouvernement de son côté et qu'elle peut compter sur nous pour la protéger contre les attaques des passions subversives (Très-bien ! très-bien !). Nous serons d'ailleurs secondés dans cette tâche, nous n'en doutons pas, par une administration intelligente et dévouée, qui a su maintenir l'ordre dans les circonstances difficiles que nous avons traversées et qui peut compter sur notre constant appui. (Nouvelle approbation). Tant que la question de l'organisation des pouvoirs publics est demeurée une question ouverte, elle a divisé des hommes parfaitement d'accord sur la direction à donner au gouvernement. Cette question résolue, la division qu'elle avait créée disparaîtrait. Ceux qui ont trouvé dans cette organisation des pouvoirs publics une satisfaction plus ou moins complète de leurs vœux, voudront prouver, par leur adhésion à la seule politique capable de rassurer le pays, que l'ordre de choses actuel n'est point incompatible avec la sécurité publique. Quant à ceux qui eussent voulu résoudre différemment la question constitutionnelle, le patriotisme ne leur conseillerait-il pas d'unir leurs efforts aux nôtres pour défendre les principes d'ordre et de conservation sociale ? (Applaudissements.) C'est donc avec confiance que nous renouvelons l'appel patriotique adressé par M. le Président de la République aux hommes modérés de tous les partis (Très-bien ! très-bien !), et c'est avec instance que nous réclamons leur concours.

» Nous avons le devoir d'assurer aux lois constitutionnelles que l'Assemblée nationale a adoptées l'obéissance et le respect de tous (Très-bien ! très-bien !). Nous avons la ferme volonté de les défendre contre toute menée factieuse (Nouvelle approbation). Mais, serviteurs de la loi, nous ne serons jamais les instruments d'aucune rancune (Très-bien ! très-bien !) en France, où les changements dans les institutions et dans les dynasties ont été si fréquents et où chacune de ces destructions a laissé dans le cœur d'un grand nombre de bons citoyens des regrets et des convictions dignes de respect, lorsqu'ils ne se manifestent par aucun acte répréhensible ; toute autre conduite ne serait conforme ni à la justice ni à la bonne politique (Très-bien ! très-bien !) Bien loin d'affermir le gouvernement actuel, l'esprit de suspicion le priverait d'un concours nécessaire et perpétuerait, en les envenimant, des divisions que les efforts de toute administration doivent tendre à effacer. Cette conduite ferme et conciliante, nous l'eussions trouvée bonne dans tous les temps ; aujourd'hui, c'est la seule qui convienne à la situation née de nos malheurs. Qui pourrait penser que ce soit le moment de nous déchirer entre nous et de donner au monde le spectacle de nos dissensions intérieures ?

» Ne serait-ce pas porter de nos propres mains le dernier coup à la puissance de la France ? Devant cette considération suprême, toute hésitation, il nous semble, du moins, doit cesser. Le gouvernement a l'intention de vous soumettre des modifications aux lois qui régissent actuellement la presse ; il importe, en effet, d'assurer d'une manière normale la répression efficace d'excess qui finiraient par discréditer, dans l'esprit des hommes les plus modérés, l'usage légitime de la libre discussion. Tant que cette loi n'aura pas été votée, le gouvernement ne saurait renoncer aux pouvoirs exceptionnels que lui confère l'état de siège dans un certain nombre de départements.

» Nous demandons aussi le maintien, pour une période déterminée, de la législation actuelle en ce qui concerne la nomination des maires qui seront pris d'ailleurs, autant que possible, dans le sein des conseils municipaux. Si l'Assemblée nationale ne partageait pas les avis que nous avons eu l'honneur de lui exposer sur la direction que nous nous proposons de donner à la politique du gouvernement, nous lui demanderions de le témoigner immédiatement, et nous ne méconnaîtrions pas l'obligation que ce refus de concours nous imposerait. (Applaudissements. — Mouvement prolongé.)

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.
Lundi 15 mars 1875,
UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR
M^{me} DERASSE
RIGOLETTO
Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.
M^{me} DERASSE remplira le rôle de *Gilda*.
Les autres principaux rôles seront tenus par MM. Chevalier, Budant, Géraizer, Descamps, M^{me} Martrelli, etc.
LES BREBIS DE PANURGE
Comédie en un acte.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.
Comité des Concours Poétiques de Bordeaux, 7, rue Cornu.
APPEL AUX POÈTES.
Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1^{er} juin 1875.

Dix médailles or, argent, bronze, seront décernées.
Demander le programme, qui est adressé franco, à M. ÉVARISTE CARRANCE, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 409^e fascicule, VIN à ZAG, est en vente.

Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgation et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès.
Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,476.
M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 47,422.
ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.
Cure N° 76,448.
Verdon, 16 janvier 1872.
Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.
ERNEST CATTÉ,
Musicien au 65^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50. — Les *Discuits de Revalescière* en boîtes de 60 fr. — Les *Discuits de Revalescière* en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 2 fr. 25 c. — Dépôt à Saumur, chez M. Comandier, épiciers, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.
6 — 10 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — — du soir.
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	20	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	710	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	676	25	18 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	»	»	comm., 135 fr. p. j. nov.	185	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1465	»	»
5 % jouiss. novembre.	102	80	»	Crédit Mobilier.	620	»	10	Société autrichienne, j. janv.	700	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	472	30	»	Crédit foncier d'Autriche.	363	75	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	347	50	»	Orléans.	302	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	457	50	2 50	Est, jouissance nov.	950	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	301	50	»
— 1865, 4 %	487	50	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	980	»	»	Est.	300	»	»
— 1869, 3 %	320	»	»	Midi, jouissance juillet.	1162	50	7 50	Nord.	306	»	»
— 1871, 3 %	290	»	»	Nord, jouissance juillet.	945	»	»	Ouest.	299	50	»
— 1875, 4 %	454	»	»	Orléans, jouissance octobre.	610	»	»	Midi.	300	»	»
Banque de France, j. juillet.	3895	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	940	»	5	Deux-Charentes.	286	50	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	593	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	75	25	9	Vendée.	255	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	385	»	20	Canal de Suez.	515	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297	50	»	Société Immobilière, j. janv.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	950	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
8 — 12 — — — — — express, omnibus.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express, omnibus.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LES BIENS

ci-après désignés,
Dépendant des successions de M. Jean Goubault et M^{me} Jeanne Richer, son épouse.
Ville et commune de Saumur.
Maison, rue de Fenet, n° 8, et rue du Bellay, n° 7.
Maison, caves et jardin, rue de Fenet, n° 5.
Maison et dépendances, rue Notre-Dame, n° 99.
Portion de maison, rue de Fenet, n° 19.
Caves à cheminée, avec jardins dans le coteau.
Cave avec pressoir, au Petit-Puy.
Rente foncière de 50 francs.
S'adresser audit notaire. (140)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,
Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.
Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs.
S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levés.
Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 5 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins.
S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON, à Saumur, rue de la Comédie, n° 27.
S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

BELLE MAISON DE MAÎTRE

En parfait état,
Située à 100 mètr. du bourg de Louerre et à 9 kilomètres de Gennes.

Elle se compose : au rez-de-chaussée, d'un grand salon, salle de billard, vestibule, salle à manger, cuisine et décharge; au premier étage, de quatre chambres à feu; au deuxième étage, de quatre autres chambres à feu; grenier carrelé au-dessus;

Buanderie, remise, écuries, etc.; Grande serre, de construction récente, cour plantée, avenue, tour, jardin anglais, jardin potager, verger, vigne, terres, futaies et bois; le tout d'un tenant et d'une contenance de 58 hectares environ.

On pourra ajouter des terres ou vignes très-rapprochées de la maison.
S'adresser au notaire. (135)

Etude de M^e RENOUD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

UNE FERME

Appelée LA MACHETIÈRE
Commune de Vivy, et, par extension, commune de Saint-Lambert.

Bâtiments, terres et prés, d'une contenance d'environ 7 hectares 25 ares;

Et une VIGNE ROUGE, d'excellente qualité, contenant environ 1 hectare, au-dessus des Quatre-Chemins, commune de Neuillé, près la route de Saumur à Vernantes.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e RENOUD, notaire. (137)

CELEBRÉ DE SUITE,

UNE BOULANGERIE

PARFAITEMENT ACHALANDÉE,
Située à Saumur, au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

PRÉSENTMENT,

UNE BOUTIQUE ET CHAMBRES.

au rez-de-chaussée, rue Saint-Nicolas, n° 67.
S'adresser à M. MONESTE-LASNIER, rue Saint-Nicolas, n° 67. (134)

PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (155)

A LOUER

UNE MAISON

Pour la Saint-Jean 1875,
Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85,
Actuellement occupée par M^{me} veuve Pineau.

Cette maison comprend : Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures dans la journée désirerait trouver une **compagnie** dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, de trente ans, sachant lire et écrire, muni de bons certificats, **demande un emploi.**
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 16 mars 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Pesson-Maisonneuve, capitaine instructeur à l'École de cavalerie, à Saumur, rue de Lorraine, joignant la Maremaillet, à la vente publique aux enchères de tout son mobilier.

Il sera vendu :
Ameublement de salon, glaces, pendules, tableaux, fauteuils Voltaire, beau piano droit, ameublement de salle à manger, la table avec rallonges, les chaises foncées en latanier, consoles, étagères, tapis, etc.;

Plusieurs lits avec sommiers élastiques, couvertures, matelas, traversins, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lits et de croisées, tables de toilette, commodes, coffre à bois, tables de nuit, vin rouge, batterie de cuisine et autres objets.
On paiera comptant, plus 5/0.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Le dimanche 14 mars 1875, à midi, et le mardi suivant, il sera procédé, à Montreuil-Bellay, en la maison où est décédée M^{me} veuve Neveu, à la vente des meubles dépendant de sa succession.

On vendra :

Six lits complets, tables, chaises, armoires, pendules et autres meubles; linge, draps, vaisselle et batterie de cuisine; fûts de barriques et vin en fûts.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

UN HOMME, muni de bons certificats, **demande un emploi.**
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, de 14 ans, très-fort, sachant lire et écrire, **demande un emploi.**
S'adresser au bureau du journal.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — 42 Ch. FAY, Inventeur 44 — 9, rue de la Paix

COTE de BOURSE et BANQUE
de L. LEVADÉ (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.
Abonnement : 6 fr. 50 par trimestre.
Adresser le montant en mandat ou timbres-poste, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
L'Administration reçoit tous ordres de Bourse.
POUR LES ABONNÉS DE L'OPINION NATIONALE
Le prix est réduit à 3 fr. par trimestre.
Adresser mandat ou timbres-poste, 5, rue Coq-Héron, Paris.
Saumur, imprimerie de P. GODET.